

## Lambilly (de)

**C**HARLES d'Hozier, *généalogiste du roi*, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Pierre-Joseph, fils de Pierre de Lambilly, seigneur de Kergrois, et de Jeanne Rolée sa femme, le 20 mars 1695, en vue de son admission comme page de la Grande Écurie du roi.

Bretagne, Grande Ecurie, mars 1695.

Preuves de la noblesse de **Pierre-Joseph de Lambilli**, présenté pour être ressu page du Roi dans sa Grande Ecurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France.

*D'azur à six quintefeuildes d'argent, posées trois, deux et une. Casque couronné d'un cercle de baron.*

Pierre-Joseph de Lambilli, 1679.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Taupont, évêché de Saint-Malo, portant que Pierre-Joseph de Lambilli, né le 15<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1679 du mariage de messire Pierre de Lambilli, chevalier, seigneur de Kergrois, et de dame Jeanne de Rolée, sa femme, fut batisé le 18<sup>e</sup> du même mois de la même année. Cet extrait délivré le 20<sup>e</sup> de janvier de l'an 1695 et signé Vandenge, recteur de l'église de Taupont.

**I<sup>er</sup> degré, père et mère.** Pierre de Lambilli, seigneur de Kergrois, Jeanne de Rolée, sa femme, 1666. *D'azur à une licorne d'or saillante.*

Contrat de mariage de messire **Pierre** de Lambilli, seigneur et baron de Kergrois, fils de messire Guillaume de Lambilli, seigneur de Lambilli, et de dame Suzanne Rogier sa femme, acordé le onzième d'aoust de l'an 1666 avec demoiselle **Jeanne de Rolée**, fille et héritière principale et noble de messire Thomas de Rolée, seigneur de la Moennerie, conseiller du roi et maître des comptes à Nantes. Ce contrat ressu par du Bois, notaire à Nantes.

Extrait du régistre des délibérations des Etats de Bretagne portant que monsieur de Lambilli fut nommé le 15<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1687 par messieurs de la noblesse pour présider dans leur assemblée. Cet extrait signé Le Bel.

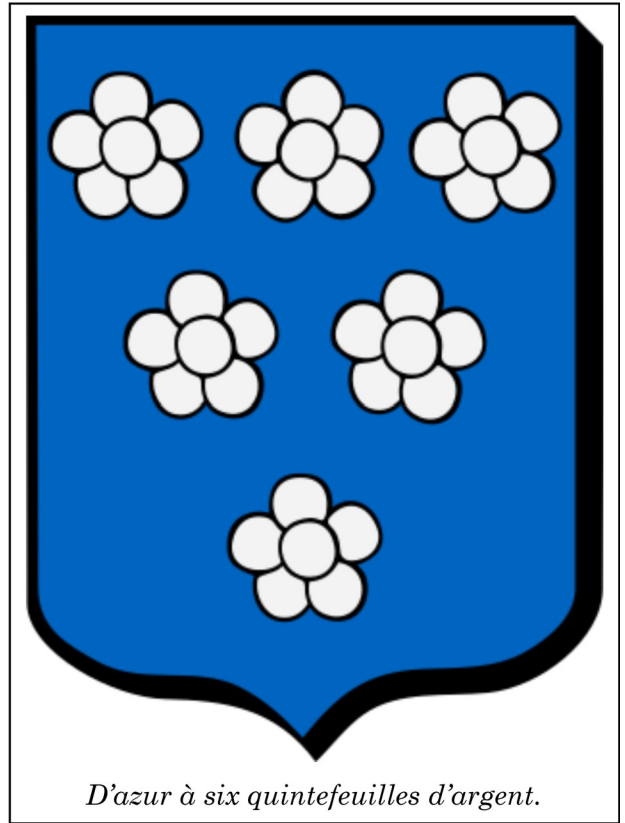


Lambilly (de)

**II<sup>e</sup> degré, ayeul et ayeulle.** Guillaume de Lambilli II, seigneur de Lambilli, Suzanne Rogier de Crévist, sa femme, 1644. *D'argent à un cor de chasse de sable, lié de gueules et accompagné de cinq mouchetures d'hermines, posées deux en chef et trois en pointe, celles du chef posées deux et une.*

Contrat de mariage de messire **Guillaume** de Lambilli, fils aîné et héritier principal et noble de messire François de Lambilli, seigneur de Lambilli, et de dame Jeanne Gâtechair, sa femme, acordé le 1<sup>er</sup> de juin de l'an 1644 avec demoiselle **Suzanne Rogier**, fille de messire Pierre Rogier, seigneur du Crévist, et de dame Jeanne des Cartes, sa femme. Ce contrat ressu par du Chesne, et Jocet, notaires à Ploërmel.

Arrest rendu le 17<sup>e</sup> de novembre de l'an 1668 par les commissaires de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, par lequel messire Guillaume de Lambilli, chevalier, seigneur de Lambilli et de la Ville-Vache, dans la sénéchaussée de Vannes, et messire Pierre de Lambilli son fils, chevalier, seigneur de Kergrois, sont déclarés nobles et issus d'ancienne extraction. Cet arrest signé Malescot.



**III<sup>e</sup> degré, bisayeul et bisayeule.** François de Lambilli, seigneur de Lambilli, Jeanne Gâtechair sa femme, 1609. *D'argent à trois fusées de gueules rangées en fasce, celle du milieu sommée d'un croissant de gueules.*

Contrat de mariage de **François** de Lambilli, ecuyer, seigneur de Lambilli, fils et heritier principal et noble de noble Claude de Lambilli et de Renée de Bréhant sa femme, acordé le deuxième de février de l'an 1609 avec demoiselle **Jeanne Gâtechair**, dame de Kernaci et de Vaugaïe, et fille de nobles gens François Gâtechair, seigneur de Kersalio, conseiller du roi et président au siège présidial de Vannes, et de Jeanne Marcadé, sa femme. Ce contrat ressu par Ballai, notaire à Vannes.

[fol. 104v]

**IV<sup>e</sup> degré, trisayeul et trisayeule.** Claude de Lambilli, seigneur de Lambilli, Renée de Bréhant, sa femme, 1580. *De gueules à trois épées d'argent posées en pal, les pointes en bas, et surmontées de trois besans d'or.*

Acord fait le dernier d'octobre de l'an 1615 par lequel François de Lambilli, ecuyer, seigneur de Lambilli, donne à Claude de Lambilli son frère juveigneur, la seigneurie de Quengobriand, évêché de Saint-Brieuc, pour tout

ce qu'il pouvoit prétendre dans les biens de nobles gens **Claude** de Lambilli et **Renée de Bréhant** sa femme, leur père et leur mère, parce que leurs successions étoient nobles et avantageuses, et que les prédécesseurs s'étant toujours gouvernés noblement et avantageusement, Pierre de Lambilli leur oncle n'avoit eu qu'un partage à viage, dans la succession de noble René de Lambilli et dans celle de demoiselle Rolande du Houx, sa femme, leur grand-père et leur grand-mère. Cet acte ressu par Quimart, notaire à Ploërmel.

Aveu et dénombrement donné au roi le 17<sup>e</sup> de juin de l'an 1578 par Claude de Lambilli, écuyer, seigneur de Lambilli, à cause des maisons et des terres qu'il tenoit noblement de Sa Majesté, dans la juridiction de Ploërmel, lesquelles lui étoient échueurs comme héritier principal et noble de René de Lambilli, son père, ecuyer, seigneur de Lambilli. Cet acte signé de Lambilli et ressu à la chambre des comptes de Bretagne à Nantes.

**V<sup>e</sup> degré, 4<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** René de Lambilli, seigneur de Lambilli, Rolande du Houx, sa femme, 1550. *D'argent à six feuilles de houx de sinople posées deux et une.*

Acord fait le 21<sup>e</sup> de juillet de l'an 1565 entre le fermier du domaine du roi et demoiselle **Rolande du Houx** sur le rachat qu'elle devoit à Sa Majesté à cause des biens que **René** de Lambilli, son mari, ecuyer, seigneur de Lambilli, possédoit de son vivant, dans la juridiction de Ploërmel. Cet acte signé Pélerin, notaire à Ploërmel.

Partage noble et avantageux donné le 10<sup>e</sup> de novembre de l'an 1561 par noble homme René de Lambilli, seigneur de Lambilli, à demoiselle Marguerite de Lambilli sa sœur, veuve de Bertrand de Saint-Brieuc, ecuyer, seigneur du Gail, évêché de Saint-Malo, dans la succession de nobles gens Ives de Lambilli et Jeanne Gifart, sa femme, leur père et mère. Cet acte reçu par de la Meulle, notaire à Ploërmel.

Autre partage noble et avantageux donné le deuxième de mars de l'an 1543 par Pierre de Lambilli, ecuyer, seigneur de Lambilli, fils aîné et héritier principal et noble d'Ives de Lambilli, seigneur de Lambilli, à noble homme René de Lambilli, son frère juveigneur, seigneur de la Soraie. Cet acte reçu par de la Haïe, notaire au bourg de Taupont, évêché de Saint-Malo.

[fol. 105]

**VI<sup>e</sup> degré, 5<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** [Ives] de Lambilli, seigneur de Lambilli, Jeanne Gifard sa femme, 1509. *D'argent à une bande de sable chargée de trois [macles] d'argent.*

Contrat de mariage de nobles personnes **Ivon** de Lambilli, ecuyer, seigneur de Lambilli, acordé le 17<sup>e</sup> de septembre de l'an 1509 avec demoiselle **Jeanne Gifart**, fille de noble homme Robert Gifart, seigneur du Feyt. Ce contrat reçu par Hervé et Le Fèvre, notaires au lieu de la Marzelière.

Création de tutelle à Ivon et à Jean de Lambilli, enfans de Robert de Lambilli, seigneur de Lambilli, et de demoiselle Hélène de Quélen, sa femme, faite aux plaids généraux de la cour de Ploërmel, le 4<sup>e</sup> de juillet de

l'an 1502, donnée à noble Pierre de la Marzelière, ecuyer, seigneur de la Marzelière et du Prétai. Cet acte signé Thomas.

**VII<sup>e</sup> degré, 6<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Robert de Lambilli, seigneur de Lambilli, Hélène de Quélen, sa femme, 1494. *D'argent à trois feuilles de houx de sinople, posées deux et une.*

Contrat de mariage de nobles gens **Robert** de Lambilli, seigneur de Lambilli, acordé le 26<sup>e</sup> de juin de l'an 1494 avec **Hélène de Quélen**, fille de Jean de Quélen, seigneur du Broutai, et de Marie de Kermené sa femme. Ce contrat reçu par Jarnigou, notaire à Ploërmel.

Sentence rendue à Ploërmel le 20<sup>e</sup> de juin de l'an 1486 sur les diférends du partage que Robert de Lambilli fils de noble Jean de Lambilli et d'Isabeau de Castel, demandoit à Artus de la Marzelière, seigneur de Bernéen, dans la succession de Jean, seigneur de Bernéen, et dans celle de Marie Ragueneel, sa femme, desquels il étoit héritier principal et noble parce qu'Isabeau de Castel, sa mère, fille de Jeanne de Bernéen, étoit leur petite fille et leur héritière. Cet acte signé Le Mintier.

Commission de capitaine de 400 arbalestriers à cheval ordonnés pour le service de madame la duchesse souveraine de Bretagne, donnée le 26<sup>e</sup> de septembre de l'an 1489 à Robert de Lambilli par Jean, sire de Rieux, lieutenant général de cette princesse et maréchal de Bretagne. Ces lettres signées Jean de Rieux.

Mandement de François, duc de Bretagne, donné au mois de novembre de l'an 1487 à Guillaume Juzel, trésorier, pour payer la somme de 400 livres à Olivier de Keraudren, lieutenant des archers de la garde du corps, et capitaine des franc archers de l'évêché de Cornouaille, et la somme de 300 livres à Robert de Lambilli, ecuyer, capitaine des francs-archers et élu de l'évêché de Vannes, pour les récompenser des grandes dépenses qu'ils avoient fait dans les diverses assemblées en armes qu'il leur avoit commandé de faire ses nobles, annoblis et sujets de ces évêchés, levés pour le servir contre les françois et leurs adhérens qui étoient ses ennemis et adversaires. Ce mandement signé François.

[fol. 105v]

**VIII<sup>e</sup> degré, 7<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Jean de Lambilli II, seigneur de Lambilli, Isabeau de Castel sa femme, 1460. *De gueules coupé d'hermines à un lion de l'un en l'autres, couronné d'or.*

Aveux d'héritages assis dans la paroisse de Taupont et mouvans de la seigneurie de la Ville-de-Vache, donnés le 25<sup>e</sup> de décembre de l'an 1476 et le onzième de février de l'an 1460 à nobles gens **Jean** de Lambilli et à **Isabelle de Castel** sa femme, dame de la Ville-de-Vache.

Sentence arbitrale rendue le 12<sup>e</sup> de juin de l'an 1475 par Guillaume de Coëtlogon, seigneur de Lézonnet, sur les diférends du partage noble que nobles gens Guillaume et Filipe de Lambilli demandoient comme juveigneurs à Jean de Lambilli leur frère aîné, seigneur de Lambilli, dans les suc-

cessions de Jean de Lambilli et d'Olive de la Soraie sa femme, leur père et leur mère.

**IX<sup>e</sup> degré, 8<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Jean de Lambilli Ier, seigneur de Lambilli, Olive de la Soraie sa femme, 1420. *D'hermines à deux haches d'armes de gueules, posées en pal, les tranchants en dehors.*

Transaction faite le 20<sup>e</sup> de mai de l'an 1483 entre nobles gens Caterine de Lambilli, dame de la Soraie, veuve de messire Geofroi de Beaumanoir, seigneur de Ménac, et fille de **Jean de Lambilli** et d'**Olive de la Soraie**, sa femme, et Jean du Boisjagu, son cousin, seigneur du Boissic, fils de Raoul du Boisjagu et de Tifaine de la Soraie, sur les droits successifs qu'ils devoient payer comme héritier de Macé de la Soraie, leur grand père, aux trois filles qu'il avoit laissé de son second mariage.

Transaction faite le 28<sup>e</sup> d'avril de l'an 1452 entre nobles gens Jean de Lambilli, fils aîné et héritier principal et noble de Jean de Lambilli, et garde de Robert de Lambilli son fils aîné, et Catherine de Lambilli sa sœur, femme de Gefroi de Beaumanoir, sur la demande qu'elle faisoit de l'hôtel et du domaine de la Motte qui lui avoit été promis en faveur de son mariage acordé en l'an 1442.

Aveu des biens qu'Olivier Le Clerc possédoit dans la paroisse de Taupont, donné le 23<sup>e</sup> de juin de l'an 1434 à Jean de Lambilli, seigneur de Lambilli.

**X<sup>e</sup> degré, 9<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Guillaume I<sup>er</sup> de Lambilli, seigneur de Lambilli, Marguerite de la Motte, *sa femme, 1380. De gueules à trois bandes engreslées d'argent.*

Aveu des biens que **Margot de la Motte**, veuve de **Guillaume** de Lambilli, tenoit noblement, dans la mouvance de la baronnie de Régnac, donné le 18<sup>e</sup> d'août de l'an 1426 par Jean de Lambilli, son fils, à monseigneur le comte d'Etampes, seigneur de Clisson et de Régnac.

Deux aveux d'héritages assis dans la paroisse de Taupont donnés à monseigneur Guillaume de Lambilli, le mercredi jour de Saint-Thomas de l'an 1407 et le lundi après la Saint-Gilles de l'an 1379.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et des blazons de [fol. 106] France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne et de Charni, commandeur des ordres du roi, pair et grand écuyer de France, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou, et gouverneur des villes et des châteaux d'Angers et des Ponts-de-Cé, que **Pierre-Joseph de Lambilli** a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il en est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressé à Paris le 20<sup>e</sup> de mars de l'an mille six cens quatre vingt quinze. Signé d'Hozier. ■